

**FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS  
D'ASSISE**

**16 rue du Général Brunet  
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763  
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017**



**JÉGARD**

**CABINET JÉGARD PARIS**

**EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL**

**5, RUE DU HAVRE  
75008 PARIS**

**TÉL. : 01 45 31 53 37 – FAX. : 01 45 31 82 63**

**[contact@jegard.com](mailto:contact@jegard.com) - [www.jegard.com](http://www.jegard.com)**

**FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS  
D'ASSISE**

**16 rue du Général Brunet  
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763  
APE : 8810A**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs les membres de la Fondation,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'appréciation de l'estimation de la dépréciation des créances telle que mentionnée dans la note n°4 de l'annexe et le paragraphe 6.6 de la note 1 de l'annexe ;
- L'appréciation des événements significatifs de l'exercice décrits dans le paragraphe 4 de la note 1 de l'annexe sur la situation financière d'ensemble et ses conséquences sur les fonds propres de la Fondation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas eu connaissance dans les délais suffisants du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'audit le 13 juin 2018.



## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

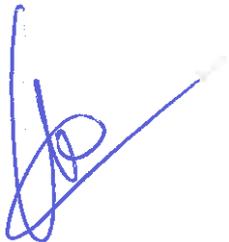
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**CABINET JÉGARD PARIS**  
Représenté par,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Catherine SAGE  
Associée

---

FMDC	ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le
		Brut	Amort. & Provision	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	61 191	36 191	25 000	25 000
	Frais d'établissement	8 077	8 077	0	0
	Concessions, droits & valeurs similaires	28 115	28 115	0	0
	Droit au bail	25 000		25 000	25 000
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	1 077 816	836 384	241 432	233 867
	Terrains				
	Constructions				
	Install. techniques, matériels et outillage industriels				
	Autres	1 077 816	836 384	241 432	233 867
	Avances et acomptes				
	<i>Immobilisations financières</i>	88 470	0	88 470	88 612
	Participations	1 000		1 000	1 000
	Autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	87 318		87 318	87 460	
	<b>TOTAL I</b>	1 227 477	872 575	354 902	347 479
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours :</i>				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
	<i>Créances :</i>	1 410 052	519 989	890 064	1 357 646
	Avances et acomptes versés sur commande			0	0
	Créances usagers et comptes rattachés	836 039	460 501	375 537	857 301
	Autres	574 013	59 487	514 526	500 344
Valeurs mobilières de placement	575 988		575 988	626	
Disponibilités	1 764 271		1 764 271	950 071	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	71 034		71 034	89 687
	<b>TOTAL II</b>	3 821 345	519 989	3 301 356	2 398 031
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	5 048 822	1 392 564	3 656 259	2 745 510



FMDC	PASSIF (avant répartition)	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	658 988	677 617
	Réserves	732 201	732 201
	Report à nouveau	-1 968 724	-2 084 561
	Résultat de l'exercice (1)	<b>864 615</b>	<b>595 629</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Réserves avec droit de reprise	714 504	557 769
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	<b>-1 456 614</b>	<b>-1 744 749</b>
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	7 199	7 199	
Compte de liaison			
	<b>TOTAL I</b>	-447 832	-1 258 895
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	15 000	66 000
	Provisions pour charges	921 894	726 972
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés :		
	- Sur subventions de fonctionnement	174 874	174 361
	- Sur autres ressources		
	<b>TOTAL II</b>	1 111 767	967 333
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	14 746	14 366
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	26 213	26 213
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 187	261 595
	Dettes fiscales et sociales	2 682 178	2 734 899
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL III</b>	2 992 323	3 037 072
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		<b>3 656 259</b>	<b>2 745 510</b>
(1) Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs:		504 809	
(1) Dont résultat gestion propre:		359 825	
		864 635	

**Cabinet Jégard Paris**  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

*de*

**COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

	Exercice 2017	Exercice 2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
PRESTATIONS DE SERVICES		
Prestations de services	357 423	367 202
Autres prestations	78 212	79 016
DOTATIONS ET PRODUITS DE LA TARIFICATION		
Dotation globale de financement et prestations facturées	12 324 802	12 174 345
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Subventions d'exploitation	2 037 175	2 010 869
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur amortissements et provisions	69 394	132 699
TRANSFERT DE CHARGES		
Transfert de charges	16 890	17 304
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Autres produits	314 838	312 670
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>15 198 735</b>	<b>15 094 106</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS	277 362	279 813
SERVICES EXTERIEURS	1 114 234	1 114 596
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	691 436	642 209
CHARGES DE PERSONNEL	10 864 898	10 903 266
AUTRES IMPOTS ET TAXES	792 796	1 004 913
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 670	210 085
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	586 273	227 938
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 387 668</b>	<b>14 382 819</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>811 067</b>	<b>711 287</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Participations et immobilisations financières	362	5
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>362</b>	<b>5</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilés	100	985
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100</b>	<b>985</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>262</b>	<b>-981</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	91 854	399 276
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>91 854</b>	<b>399 276</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	38 568	513 953
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>38 568</b>	<b>513 953</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>53 286</b>	<b>-114 678</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>864 615</b>	<b>595 629</b>

# FONDATION MAISON DES CHAMPS

16, rue du Général Brunet  
75019 PARIS

## ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, caractérisés par les données suivantes :

- total du bilan	3 656 259 €
- total du compte de résultat	
. pour un total de produits de	15 290 951 €
. pour un total de charges de	14 426 336 €
- résultat global de l'exercice	864 615 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par la Direction de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des provisions et réserves
Note n° 5	État des créances
Note n° 6	État des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds associatifs
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés
Note n° 9	Tableau de répartition du résultat par section
Note n° 10	Détail des charges et produits exceptionnels

Cabinet Jégard Paris  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

Note n°11	Charges constatées d'avance
Note n°12	Charges à payer – Produits à recevoir
Note n°13	Détail des produits d'exploitation

## **Note n°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- de l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires ;
- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

### **2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES**

Du fait de l'octroi de provisions par les autorités de tarification (travaux, RTT, financement de convention tripartite, ...), il est fait dérogation à l'application du règlement 2000-06 relatif au passif.

Ces sommes, portées en provision lors de la validation des budgets ou des comptes administratifs par les autorités de contrôle, sont assimilées à des crédits affectés.

### **3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

### **4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**Cabinet Jégard Paris**  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

La Fondation Maison des Champs a poursuivi la dynamique d'amélioration de ses procédures de facturation.

La Fondation a également continué sa démarche de rationalisation des effectifs salariés de ses services en corrélation avec son activité.

Les actions menées pour la maîtrise des effectifs et l'amélioration du processus de facturation ont permis de renforcer durablement la trésorerie de l'association, de retrouver une gestion d'exploitation excédentaire, contribuant à un redressement des fonds propres.

#### **5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture.

#### **6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :**

##### 6.1 - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre et une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des Etablissements ou services suivants :

- Aides A Domiciles (Prestataire),
- S.S.I.A.D. (Service de Soins infirmiers A Domicile),
- Appartement Relais Garonne,
- Crèche Sainte-Lucie,
- U.L.S. – Unités de Longs Séjours
- Gardes itinérantes de nuit
- Service d'accompagnement à la vie sociale
- ACT - Appartements de Coordination thérapeutique
- Plate forme de services
- Centre de formation
- Vie Associative.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées.

Au bilan, il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.

Au compte de résultat : les refacturations internes.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Il s'agit : des services suivants :

Cabinet Jégard Paris  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

- Service Prestataire :  
DASES y compris U.L.S. – Unités de Logements Spécialisés
- SSIAD : ARS
- Appartements Relais : DASES
- S.A.V.S. : DASES
- Appartements de Coordination Thérapeutique : ARS

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

#### 6.2 - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 an.

#### 6.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Installations générales, aménagements divers : | de 3 à 12 ans |
| - Matériel de transport :                        | de 5 ans      |
| - Matériel de bureau et informatique :           | de 1 à 10 ans |
| - Mobilier :                                     | de 3 à 10 ans |

#### 6.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Elles sont constituées des Dépôts et Cautionnements des locations immobilières.

#### 6.5 - STOCK :

NEANT

**Cabinet Jégard Paris**  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

## 6.6- CREANCES ET DETTES

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2017 s'élève à 836 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 460 K€. Les créances de plus de un an sont dépréciées en totalité.

## 6.7 – FONDS ASSOCIATIFS:

Les fonds associatifs sont de deux natures :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par la Fondation non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de la Fondation Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et, les fonds reçus au titre de subventions sans droit de reprise.
- Les fonds associatifs avec droit de reprise enregistrent la valeur de biens, d'apport, de libéralités et de subventions faites sous réserve d'une clause de reprise. Ils incluent les subventions reçues de Ministères et de Collectivités Locales et les subventions d'investissements sur biens renouvelables par la Fondation.

## 6.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées constituées en vertu de dispositions réglementaires sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Renouvellement des immobilisations (article D.314-206 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF)

## 6.9 - PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

### Evaluation

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. Une évaluation a été effectuée fin 2017 valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 1 128K€.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 1 à 3% en fonction des tranches d'âge
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 1,4%
- Taux de charges sociales :
  - o Convention FEHAP : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres

- o Convention SAD : 45% pour les non cadres et 60% pour les cadres
- Probabilité de survie :
  - o Convention FEHAP : selon la table de mortalité 2006-2008
- Convention SAD : selon la table de mortalité 2012-2014

## **7. AUTRES INFORMATIONS :**

### 7.1 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, « les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantage en nature.

### 7.2: HONORAIRES :

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 27 192 € (article R 123-198 du code de commerce).

- Audit légal : 27 192 €
- Diligences directement liées : 0 €

### 7.3: DAILLY :

Le montant des en-cours DAILLY au 31 décembre 2017 s'élève à 0 K€.

### 7.5 EFFECTIF SALARIE :

Au 31 décembre 2017 : nombre de salariés 426 ; ETP 338

Au 31 décembre 2016 : nombre de salariés 438 ; ETP 351

**Cabinet Jégard Paris**  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

**Note n° 2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Sorties d'actif	Virement poste à poste *	Valeur brute en fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>					
Frais d'établissement	8 077				8 077
Autres immobilisations incorporelles	76 036		22 921		53 115
Avances et acomptes, en-cours					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>84 112</b>	<b>0</b>	<b>22 921</b>	<b>0</b>	<b>61 191</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	432 648	20 614			453 261
Matériel de transport	182 254	41 900			224 154
Matériel de bureau et informatique	216 026	15 126	48 909		182 243
Mobilier	215 542	2 615			218 157
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 046 470</b>	<b>80 255</b>	<b>48 909</b>	<b>0</b>	<b>1 077 816</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u></b>					
Autres participations	1 000				1 000
Autres titres immobilisés	152				152
Prêts et autres immobilisations financières	87 460	147	290		87 318
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>88 612</b>	<b>147</b>	<b>290</b>	<b>0</b>	<b>88 470</b>
<b>TOTAL ( I+II+III )</b>	<b>1 219 194</b>	<b>80 402</b>	<b>72 120</b>	<b>0</b>	<b>1 227 477</b>

**Cabinet Jegard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

**Note n° 3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute en début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>					
Frais d'établissement	8 077				8 077
Autres immobilisations incorporelles	51 036		22 921		28 115
Avances et acomptes, en-cours					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>59 112</b>	<b>0</b>	<b>22 921</b>	<b>0</b>	<b>36 191</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	255 918	38 493			294 411
Matériel de transport	174 802	3 124			177 925
Matériel de bureau et informatique	194 373	19 795	48 909		165 258
Mobilier	187 511	11 278			198 789
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>812 603</b>	<b>72 689</b>	<b>48 909</b>	<b>0</b>	<b>836 384</b>
<b>TOTAL ( I+II )</b>	<b>871 716</b>	<b>72 689</b>	<b>71 830</b>	<b>0</b>	<b>872 575</b>

**Cabinet Jégard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

Note n° 4 TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES	Montant en début d'exercice	Reclass. affect. Résultat financeurs	Dotation exercice	Reprise exercice	Virement poste à poste	Montant en fin d'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>						
Fonds de roulement	5 055					5 055
Provisions p. renouvellement immobilisations	0					0
Amortissements dérogatoires						
Différence sur réalisations d'éléments d'actif	2 144					2 144
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>7 199</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 199</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>						
Litiges	66 000		15 000	66 000		15 000
Amendes et pénalités						
Indemnités de départ en retraite	122 700					122 700
Formation professionnelle - Eval. externe	191 456	(33 403)				158 053
Suractivité handicap - SSIAD	30 800				155 262	313 314
Autres provisions pour charges SSIAD	12 546				(30 800)	0
Provision SSIAD Aménag./Formation	300 122				25 102	37 648
Crédits non reconductibles	49 680		44 712	3 394	(61 251)	238 871
Provision excédent paiement CCSF	0		57 145			90 998
Grosses réparations - ACT	18 768					57 145
Provisions PAERPA	900				19 880	18 768
Autres provisions pour charges			21 670			20 780
Provisions CITS						21 670
						0
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>792 972</b>	<b>(33 403)</b>	<b>138 527</b>	<b>69 394</b>	<b>108 193</b>	<b>936 894</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	107 195		353 307			460 501
Autres provisions pour dépréciation	59 487					59 487
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>166 682</b>	<b>0</b>	<b>353 307</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>519 989</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>966 852</b>	<b>(33 403)</b>	<b>491 834</b>	<b>69 394</b>	<b>108 193</b>	<b>1 464 081</b>

**Cabinet Jégard Paris**  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 Paris

**Note n° 5 ÉTAT DES CRÉANCES**

CRÉANCES		MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>	Prêts			
	Autres immobilisations financières	87 318		87 318
<b>De l'actif circulant</b>	Créances article 58 ou article 35			
	Prix de Journée			
	Usagers et comptes rattachés	836 039	836 039	
	Autres créances clients		0	
	Autres créances	574 013	574 013	
	Charges constatées d'avance	71 034	71 034	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 568 404</b>	<b>1 481 086</b>	<b>87 318</b>

**Note n° 6 ÉTAT DES DETTES**

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	14 746		14 746	
Avances et acomptes	26 213		26 213	
Fournisseurs et comptes rattachés	269 187	269 187		
Dettes fiscales et sociales (1)	2 682 178	2 682 178		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 992 324</b>	<b>2 951 365</b>	<b>40 959</b>	<b>0</b>

(1) dont charges à payer (CP, RTT, modulation) pour 1 630 K€

**Cabinet Jégard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

**Note n° 7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat 2016 (*)	Conséquence des rejets	Autres / Reclassement (**)	Solde à la fin de l'exercice
		B	C		D= A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	677 618			(18 630)	658 988
Réserves (gestion propre)	732 201				732 201
Report à nouveau ( gestion propre)	-2 084 561	91 917		23 919	(1 968 724)
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Réserves avec droit de reprise	557 769	289 188		(132 453)	714 504
Provisions réglementées	7 199				7 199
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-1 744 749	213 951		74 184	(1 456 614)
Résultat comptable de l'exercice	595 629	(595 629)		864 615	864 615
<b>Total</b>	<b>-1 258 894</b>	<b>(573)</b>	<b>0</b>	<b>811 635</b>	<b>(447 832)</b>

**Cabinet Jégard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

Note n° 8 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Imputation par décision autorité de tarification	Utilisation en cours d'exercice	Reclassement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		(compte 194) A					(compte 194) D= A-B+C
Ressources							
ARS - Education thérapeutique des patients	12 750	12 750				12 750	25 500
Commission d'aide aux salariés	9 000	9 000				9 000	18 000
Fondation de France	26 764	26 764			- 879		25 885
Carrefour des solidarités	722	722					722
Fonds de dotation	16 376	16 376					16 376
Commission d'action sociale	88 389	88 389					88 389
PAERPA	20 360	20 360			- 20 360		-
<b>Total</b>	<b>174 361</b>	<b>174 361</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 21 239</b>	<b>21 750</b>	<b>174 872</b>

Cabinet Jégard Paris  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 Paris

Note n° 9 TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT PAR SECTION

	Charges	Produits	Résultat Comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Résultat Comptable après reprise de résultat	Résultat à affecter	
						Gestion contrôlée	Gestion Libre
Aide à domicile	5 155 924	5 270 798	114 874	- 29 997	84 877	84 877	
SSIAD	4 665 703	5 011 690	345 987	- 9 840	336 147	336 147	
Gestion Associative	421 788	581 733	159 945		159 945		159 945
Carrefour des solidarités	118 732	122 704	3 972		3 972		3 972
A.C.T. 75	1 036 244	1 042 140	5 896		5 896	5 896	
A.C.T. 94	1 063 754	1 099 095	35 341		35 341	35 341	
S.A.V.S.	434 139	452 188	18 048		18 048	18 048	
Crèche Ste Lucie	1 156 990	1 213 976	56 986		56 986		56 986
Apt. relais - Garonne	331 741	329 307	2 434	- 9 872	- 12 306	-12 306	
Centre de formation	41 321	167 320	125 998		125 998		125 998
<b>TOTAL</b>	<b>14 426 336</b>	<b>15 290 951</b>	<b>864 615</b>	<b>- 49 709</b>	<b>814 905</b>	<b>468 003</b>	<b>346 902</b>

Cabinet Jégard Paris  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS

**Note n° 10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
77100000 Produits except. s/opération de gestion		3,06
77200000 Pdts except sur exercice antérieur	91 854,48	58 210,28
78940000 Report des ressources non utilisées		341 062,40
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>91 854,48</b>	<b>399 275,74</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
67100000 Charges excep. s/opération de gestion		875,67
67120000 Pénalités amendes fiscales ou pénales	5 798,38	4 031,51
67180000 Autres charges exceptionnelles sur Op. G		0,38
67300000 Charges sur exercices antérieurs	32 769,65	119 603,73
68748000 Dotations aux provisions exceptionnelles		340 927,40
68940000 Engagements à réaliser		48 514,56
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>38 568,03</b>	<b>513 953,25</b>

**Note n° 11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Locations immobilières et charges locatives	69 305,84	72 536,64
Restauration crèche		2 390,06
Primes d'assurance		14 760,53
Médecine du travail	1 728,00	
<b>TOTAL</b>	<b>71 033,84</b>	<b>89 687,23</b>

**Cabinet Jégard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

**Note n° 12 CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR**

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Taxe sur les salaires	35 999,00	61 839,00
Uniformation	152 580,00	134 527,00
Effort à la construction	38 635,00	38 097,00
Dettes pour CP, provisions RTT, modulation, ...	1 111 479,00	1 160 132,65
Charges sociales sur dette CP, provisions RTT, modulation	406 573,00	423 639,62
Charges fiscales sur dette CP, provisions RTT, modulation	111 148,00	116 013,26
RTT 12 jours, modulation à payer	69 904,00	137 507,77
Rappel minimum conventionnel	0,00	6 760,99
Subvention CUI 2017 trop perçu	4 939,63	
Complément AGRR	27 806,00	
Prud'hommes Mme Guédier	5 708,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 964 771,63</b>	<b>2 078 517,29</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Uniformation	74 762,44	103 311,08
Solde DGF ACT 75	42 204,00	0,00
Solde DGF ACT 94	34 750,00	21 712,71
Solde CAF PSU	160 605,09	123 007,26
Solde subvention ULS	34 650,21	64 531,06
Solde subvention différentiel APA/PCH 2016	82 760,00	108 030,00
Subvention Fondtion de France	17 500,00	17 500,00
IJ SS - IJ Prévoyance	32 547,08	26 014,53
<b>TOTAL</b>	<b>479 778,82</b>	<b>464 106,64</b>

**Cabinet Jégard Paris**  
 Commissaire aux Comptes  
 5 rue du Havre - 75008 PARIS

Note n° 13 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2017	2016
Crèche - Participation des parents	338 477,68	361 856,92
IRFISS - Prestations de services	18 945,00	5 345,00
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>357 422,68</b>	<b>367 201,92</b>
ACT - Participations des résidents	60 785,47	64 295,70
Carrefour - Participations des usagers	1 421,00	993,40
SAVS - Participations des usagers	1 477,00	1 589,50
GA - Autres prestations associations partenaires	13 061,21	9 658,00
DDFIP 92 indemnités prud'hommes	0,00	1 240,61
GA - Frais de gestion Economat	1 467,62	1 238,89
<b>TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>78 212,30</b>	<b>79 016,10</b>
AHT - Prestations facturées	316 596,42	300 927,34
SAAD - Prestations facturées "Caisses"	3 552 818,00	3 602 902,00
SAAD - Prestations facturées Bénéficiaires	1 074 593,00	1 067 066,06
SSIAD - Dotation globale de financement	4 928 595,75	4 867 955,59
ACT 75 - Dotation globale de financement	993 890,00	951 803,00
ACT 94 - Dotation globale de financement	1 065 325,00	1 037 306,71
SAVS - Dotation globale de financement	392 983,68	346 384,20
<b>TOTAL DGF ET PRESTATIONS FACTUREES</b>	<b>12 324 801,85</b>	<b>12 174 344,90</b>
Crèche - Subvention Ville de Paris	461 782,00	465 278,00
SAAD - DASES différentiel APA/PCH	501 497,00	559 312,00
Carrefour - DASES subvention de fonctionnement	100 000,00	100 000,00
ULS - DASES subvention de fonctionnement	175 502,06	217 169,05
Crèche - CAF PSU	399 888,16	342 891,53
Carrefour - CNAV projet "Veilleurs solidaires"	5 125,00	0,00
Carrefour - Fondation de France	0,00	27 500,00
SSIAD - ARS PAERPA	0,00	20 780,00
GA - ARS "Éducation thérapeutique des patients"	12 750,00	12 750,00
ASP - Subventions contrats aidés	380 630,63	265 188,86
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 037 174,85</b>	<b>2 010 869,44</b>
GA - Reprise provisions prud'hommes	66 000,00	106 439,00
Reprise sur amortissements	0,00	1 735,07
Reclassement compte 789	0,00	24 525,02
ACT 75 - Reprise CNR	3 394,39	0,00
<b>TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>69 394,39</b>	<b>132 699,09</b>
ACT/GA - Remboursements assurances	4 315,69	6 791,64
IRFFIS - Formations internes	12 574,60	10 512,01
<b>TOTAL TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>16 890,29</b>	<b>17 303,65</b>
Remboursements formation professionnelle	137 399,32	115 655,78
"Frais de siège"	0,00	57 187,21
Apurements rapprochements bancaires	4 550,19	
ACT - Participations des résidents	2 029,00	
Virements CNAV / Ass. RIDF	4 133,25	
Remboursement ticket service	1 045,00	
CGT Salaire délégué du personnel	1 045,70	
Différence de règlements	1 970,37	1 364,92
Remboursements de prévoyance	132 320,24	98 067,51
Dons et mécénat	30 345,00	40 395,00
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>314 838,07</b>	<b>312 670,42</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 198 734,43</b>	<b>15 094 105,52</b>

Cabinet Jégard Paris  
Commissaire aux Comptes  
5 rue du Havre - 75008 PARIS